

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 431f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme : 2^e réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe chargé d'en surveiller l'exécution

Strasbourg, 28.05.2010 – Du 1^{er} au 3 juin, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe tient sa deuxième réunion «Droits de l'Homme» de 2010 au cours de laquelle il surveillera l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

471 nouveaux arrêts seront examinés, dont un certain nombre soulève des questions liées à l'adoption de mesures individuelles nécessaires pour effacer les conséquences pour les requérants des violations établies par la Cour (en plus du paiement de toute satisfaction équitable octroyée par la Cour elle-même) et/ou de mesures générales, tels que des changements législatifs, pour prévenir des violations semblables.

Le Comité examinera également les progrès accomplis dans de nombreuses autres affaires pendantes, notamment en ce qui concerne quelque 500 réformes législatives ou autres requises à l'issue des arrêts de la Cour. Le Comité est également appelé à adopter des résolutions finales dans 87 affaires dans lesquelles toutes les mesures d'exécution nécessaires ont été prises. Il va en outre évaluer si 11 autres affaires sont prêtes à être closes.

Une liste préliminaire des points/affaires pour examen lors de cette réunion est disponible sur le site www.coe.int/execution sous "[Réunions CM-DH](#)".

Les dernières informations publiques sur les principales affaires examinées sont disponibles, regroupées par Etat, sous la rubrique "[État d'exécution](#)".

Les résolutions intérimaires et les décisions, faisant en particulier le bilan des progrès accomplis et indiquant les éventuelles mesures d'exécution encore requises, sont rendues publiques à l'issue de la réunion. Les autres décisions et l'ordre du jour annoté (lequel contient des informations sur la situation de l'exécution dans les différentes affaires) sont rendus publics dès leur adoption formelle, une quinzaine de jours après la réunion sur le [site web du Comité des Ministres](#) et sur www.coe.int/execution.

[Lien vers le rapport annuel 2009 du Comité des Ministres sur la surveillance des arrêts CEDH.](#)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int